

**Arrêté portant nomination d'un chargé de projet  
« Partenariat Université – Ecole d'Architecture »**

**LE PRESIDENT**

**VU** le code de l'éducation et notamment ses articles L712-1 et L712-2;

**VU** les statuts de l'Université de La Réunion;

**VU** le protocole de partenariat entre l'Université de La Réunion et l'Ecole Nationale Supérieure de Montpellier – L'antenne réunionnaise de l'ENSAM (Ecole d'Architecture de La Réunion) signé le 5 octobre 2017 ;

**VU** la délibération du Conseil d'Administration en date du 8 septembre 2016 relative à l'élection de Monsieur Frédéric MIRANVILLE à la présidence de l'Université de La Réunion ;

**VU** l'arrêté ministériel du 30 mai 2017 portant nomination et classement de Madame Christine PARAMÉ, ingénieure en chef hors classe dans l'emploi de Directeur Général des Services (DGS) de l'Université de La Réunion pour une première période de quatre ans, du 1<sup>er</sup> juin 2017 au 31 mai 2021 ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : Monsieur François GARDE, Professeur des Universités, est nommé chargé de projet « Partenariat Université – Ecole d'Architecture » de l'Université de La Réunion.

**ARTICLE 2** : Monsieur François GARDE portera ce projet tel que défini dans le protocole de partenariat entre l'Université de La Réunion et l'Ecole Nationale Supérieure de Montpellier – L'antenne réunionnaise de l'ENSAM (Ecole d'Architecture de La Réunion).

**ARTICLE 3** : Cette nomination prend effet à compter du 28 août 2018.

**ARTICLE 4** : La Directrice Générale des Services de l'Université est chargée de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

**Fait à Saint-Denis, le 28 août 2018**

**Le président de l'université de La Réunion**

**Pr. Frédéric MIRANVILLE**

